



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 septembre 2022

Levée de l'interdiction absolue de faire des feux en forêt

Le danger d'incendie en forêt est en baisse dans le canton

Le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, a levé avec effet immédiat l'interdiction absolue de faire du feu en forêt et à proximité. Le danger d'incendie de forêt reste cependant marqué à fort dans certaines régions du canton. De manière générale, les feux en forêt ne sont autorisés qu'aux endroits désignés par les communes ou aux endroits manifestement sans danger.

Les précipitations et la météo automnale de ces derniers jours provoquent une baisse des niveaux de danger d'incendie de forêt dans la plupart des régions du canton. Cette situation permet au chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), Frédéric Favre, de lever avec effet immédiat l'interdiction absolue de faire du feu en forêt et à proximité des forêts prononcée le 16 septembre 2022.

Si la situation se détend de manière générale, certaines régions restent à un niveau de danger marqué à fort en fonction du volume de précipitation de ces derniers jours. Le département rappelle les règles de prudence habituelles en cas de danger d'incendie de forêt : n'allumer des feux en forêt qu'aux endroits désignés par les communes ou aux endroits manifestement sans danger et surveiller et éteindre complètement chaque feu après usage.

Il est demandé à la population de suivre strictement les directives des autorités communales et de tout entreprendre pour préserver les forêts, prairies, mayens et zones d'habitation contre des incendies. Une liste des informations complémentaires sur les activités permises et interdites est disponible sur le site internet suivant : <https://www.vs.ch/fr/web/sfnp>.

En cas d'incendie, agir selon le principe : **Alarmer (118) – Sauver – Eteindre**

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport,
027 606 50 05

Jean-Christophe Clivaz, chef du Service des forêts, de la nature et du paysage,
027 606 32 05

